AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0864
AV357

11 juin 2024

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique (article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MICROPOLE

(Euronext Growth Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Amiral Gestion*	vente le 10/06/2024 vente le 11/06/2024	68 000 actions 100 871 actions code FR0000077570	3,008 3,01	780 119 actions et 627 435 droits de vote** 679 248 actions et 526 564 droits de vote**

* Contrôlée par Nicolas Komilikis.
** Il est précisé que la société Amiral Gestion gère par délégation 152 684 actions MICROPOLE pour le compte de fonds qui ont conservé l'exercice des droits de vote.

Complément à D&I 224C0540 du 15 avril 2024

La société Amiral Gestion a effectué la déclaration d'intention suivante :

« La cession des titres de la société MICROPOLE par la société Amiral Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention d'exercer d'influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Amiral Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société MICROPOLE. Nous envisageons de poursuivre nos ventes, selon les conditions de marchés, et nous ne souhaitons pas apporter nos titres à l'offre déposée par Miramar dans ses conditions actuelles. »